



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2015

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| 1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION..... | 3 |
| 2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2015 | 4 |
| 3. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL..... | 7 |
| 3.1 Informations relatives à l'entreprise..... | 7 |
| 3.2 Faits marquants depuis le 1 ^{er} janvier 2015 | 8 |
| 3.3 Rapport d'activité..... | 9 |
| 4. INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2015..... | 19 |
| 4.1 Etat de la situation financière | 19 |
| 4.2 Etat du résultat net et état du résultat global | 20 |
| 4.3 Etat de variation des capitaux propres..... | 21 |
| 4.4 Tableau de flux de trésorerie | 22 |
| 4.5 Notes annexes aux états financiers..... | 23 |

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société TxCell et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Stéphane Boissel
Directeur Général
Adresse : Allée de la Nertière, Les Cardoulines,
06560 Valbonne - Sophia Antipolis
Téléphone : +33 (0) 497 218 300
Télécopie : + 33 (0) 493 641 580
contact@txcell.com

2. **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2015**

Audit Conseil Expertise, SA
Membre de PKF International

ERNST & YOUNG Audit

TxCell

Période du 1er janvier au 30 juin 2015

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

Audit Conseil Expertise, SA
Membre de PKF International
17, boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

ERNST & YOUNG Audit
1 2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

TxCell

Période du 1er janvier au 30 juin 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société TxCell, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Marseille et Paris-La Défense, le 21 septembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

Audit Conseil Expertise
Membre de PKF International

ERNST & YOUNG Audit

Guy Castinel

Cédric Garcia

3. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL

3.1 Informations relatives à l'entreprise

TxCell S.A. (la « Société ») est une société de biotechnologies qui développe des immunothérapies cellulaires T personnalisées innovantes, utilisant des cellules T régulatrices spécifiques d'antigène (Ag-Tregs), pour le traitement des maladies inflammatoires et auto-immunes chroniques.

La stratégie de TxCell consiste à cibler prioritairement les maladies rares et les indications orphelines pour lesquelles il n'existe que peu ou pas d'options thérapeutiques.

Les candidats médicaments développés par TxCell sont des cellules T régulatrices de type 1 (Ag-Treg) générées ex-vivo à partir du sang du patient grâce à un procédé de production unique et propriétaire. La Société a en effet développé une plateforme de produits innovante, ASTRiA, permettant d'éduquer les propres cellules du patient afin qu'elles s'activent efficacement de manière très ciblée, sans engendrer les effets de résistance inhérents aux traitements habituels. ASTRiA a la capacité de produire une vaste gamme de traitements d'immunothérapie cellulaire personnalisée selon un processus de production économiquement viable. Un seul prélèvement de sang du patient permet en effet de disposer de doses stockées congelées pour un traitement chronique pendant plusieurs années.

TxCell a achevé avec succès un essai clinique de phase I/II avec Ovasave®, son candidat médicament le plus avancé, chez des patients atteints de la maladie de Crohn et réfractaires à tous les traitements existants. Sur la base de ces premiers résultats prometteurs, la Société a signé en décembre 2013, un contrat de collaboration, d'option, de développement et de licence avec Ferring International Center (« Ferring ») d'une valeur potentielle de 76 millions d'euros plus royalties et soumis à franchissement d'étapes. Aux termes de l'accord, Ferring dispose d'une option lui permettant d'obtenir une licence exclusive mondiale portant sur le développement, la fabrication et la commercialisation d'Ovasave pour le traitement des maladies inflammatoires de l'intestin, parmi lesquelles la maladie de Crohn et la colite ulcéreuse. Ce contrat a été transféré, en décembre 2014, à Trizell Holding SA (« Trizell »), un autre membre affilié à la Fondation du Dr Frederik Paulsen, Ferring demeurant toujours l'entité commerciale finale prévue (voir le paragraphe 22.2 du Document de Référence 2014 enregistré par l'AMF le 11/06/2015 sous le numéro R.15-049). Pour confirmer les résultats positifs de l'étude de phase I/II, la seconde étape du programme a été initiée en décembre 2014 avec le lancement en Europe d'une étude clinique internationale et multicentrique de phase IIb nommé CATS29 (Crohn's And Treg Cells Study) et pour laquelle la Food and Drug Administration (FDA) a accepté une demande d'Investigational New Drug (IND), autorisant TxCell à étendre l'étude aux Etats-Unis. Les résultats de CATS29 sont attendus en 2017. Ovasave a également obtenu de la FDA le statut de procédure accélérée, dite Fast Track, pour le traitement de la maladie de Crohn modérée à sévère.

Col-Treg, le second candidat médicament de TxCell issu de la plateforme ASTRiA, est développé pour le traitement de l'uvéite auto-immune (ou uvéite non infectieuse), maladie rare qui se caractérise par une inflammation chronique des tissus oculaires et qui dispose actuellement d'options thérapeutiques très limitées. Col-Treg a obtenu la classification de Médicament de Thérapie Innovante (MTI/ATMP) de l'Agence Européenne du Médicament (EMA) en mai 2014, le statut de médicament orphelin en Europe pour le traitement de l'uvéite non infectieuse de la Commission Européenne en décembre 2014 et le statut de médicament orphelin aux Etats-Unis pour le traitement de l'uvéite non infectieuse chronique de la Food and Drug Administration (FDA) en septembre 2015. La Société a d'ores et déjà achevé les derniers prérequis précliniques avant l'étape suivante du programme qui sera la réalisation d'un premier essai clinique dont le démarrage est prévu en 2016.

Enfin, d'autres candidats médicaments issus de la plateforme ASTRiA sont en phase précoce de développement.

En complément de sa plateforme ASTRiA, composée de produits de thérapie cellulaire spécifiques d'antigènes, TxCell travaille sur le développement d'une seconde plateforme technologique basée sur des lymphocytes T régulateurs modifiés. Les produits de thérapie cellulaire issus de cette plateforme de

cellules Treg modifiés pourraient donner à TxCell l'opportunité de répondre à un spectre encore plus large de conditions auto-immunes et inflammatoires chroniques présentant un besoin médical fort.

TxCell dispose par conséquent de l'ensemble des qualités nécessaires à la constitution d'une société de biotechnologies à part entière, avec un modèle économique attractif et un pipeline de produits prometteurs pouvant être développés et commercialisés en propre par la société et/ou au travers de partenariats.

TxCell possède son siège social à Sophia-Antipolis, et un établissement secondaire à Besançon. TxCell compte 66 salariés à la date du présent Rapport Financier Semestriel.

La Société a été introduite en bourse sur NYSE Euronext le 11 avril 2014 sous le code ISIN FR0010127662 et le mnémonique TXCL.

Pour plus d'informations : www.txcell.com

3.2 Faits marquants depuis le 1^{er} janvier 2015

- Janvier 2015 : Paiement d'étape par Trizell, dans le cadre de son contrat de collaboration pour Ovasave, consécutif à l'inclusion du premier patient dans l'étude clinique de phase IIb dans la maladie de Crohn réfractaire.
- Mars 2015 : Délivrance par l'office américain des brevets (USPTO) d'un brevet clé protégeant Ovasave aux Etats-Unis jusqu'en 2030 minimum.
- Avril 2015 : Amendement du contrat de collaboration avec Trizell pour accélérer le développement d'Ovasave. Accord avec le Cell Therapy Catapult pour réaliser le développement et l'industrialisation des procédés de production de la plateforme de produits ASTRiA.
- Avril 2015 : Nomination de Stéphane Boissel en tant que Directeur Général et du Dr. David Horn Solomon en tant que nouvel administrateur indépendant et président du comité des nominations et des rémunérations. Promotion de Miguel Forte en qualité de Directeur des Opérations.
- Mai 2015 : Présentation de données d'efficacité et de tolérance pour Col-Treg, le second produit candidat médicament de la Société, dans un modèle d'uvéite auto-immune.
- Juin 2015 : Suspension partielle et temporaire des activités du site pilote de production situé à Besançon.
- Juin 2015 : Obtention par la FDA de l'Investigational New Drug (IND) pour Ovasave, offrant à TxCell la possibilité d'étendre aux Etats-Unis l'étude de phase IIb d'Ovasave (CATS29) en cours en Europe.
- Juillet 2015 : Réalisation d'un placement privé pour un montant d'environ 8 millions d'euros auprès d'investisseurs très majoritairement internationaux et spécialisés en santé.
- Juillet 2015 : Obtention par la FDA de la désignation Fast Track pour Ovasave dans le traitement de la maladie de Crohn modérée à sévère, permettant à TxCell d'accélérer le programme de développement d'Ovasave.
- Juillet 2015 : Accord de sous-traitance pour la production de lots cliniques d'Ovasave pour l'étude CATS29 avec MaSTherCell, société de production de thérapie cellulaire basée en Belgique.
- Août 2015 : Attribution d'une subvention du Fonds Unique Interministériel (FUI) de 1,28 millions d'euros au consortium emmené par TxCell pour le projet TRUST (TRegs in Uveitis Study) dédié au procédé de production et au développement clinique de Col-Treg pour le

traitement de l'uvéite auto-immune. TxCell, en tant que chef de file du consortium recevra 843 millions d'euros.

- Septembre 2015 : Publication des résultats précliniques d'efficacité de Col-Treg dans l'uvéite auto-immune, dans *Investigative Ophthalmology and Visual Science (IOVS)*, un journal scientifique de référence dans le domaine de la vision et de la recherche en ophtalmologie.
- Septembre 2015 : Obtention par la FDA de la désignation de « médicament orphelin » aux Etats-Unis pour Col-Treg, le second produit candidat de TxCell, dans l'uvéite non-infectieuse chronique. Cette désignation fait suite la désignation de « médicament orphelin » déjà obtenue pour Col-Treg en Europe dans l'uvéite non-infectieuse.

3.3 Rapport d'activité

Les résultats de TxCell au 30 juin 2015 se caractérisent principalement par :

- Une augmentation des charges opérationnelles conforme aux attentes. Hors charges liées aux paiements en actions, les charges opérationnelles, dont 75% sont consacrées à la recherche et au développement, se sont élevées à 7,6 M€ (contre 4,9 M€ durant le premier semestre de 2014) en raison principalement du démarrage en décembre 2014 de l'étude de phase IIb d'Ovasave, de la finalisation des prérequis précliniques de Col-Treg, du programme de développement et d'industrialisation du procédé de production d'Ovasave et de l'exploration d'une deuxième plateforme de produits basée sur des cellules T régulatrices modifiées.
- Une gestion maîtrisée de la trésorerie. La société disposait au 30 juin 2015 de 7,7 M€ de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. A noter que ce montant n'inclut pas l'encaissement du crédit d'impôt recherche 2014 de 2 M€ prévu au 2nd semestre 2015. Par ailleurs, la Société a procédé en juillet 2015 à une augmentation de capital par placement privé d'environ 8 M€ brut. En tenant compte de ces éléments, la Société estime être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur la base de ses programmes actuels et ne pas être exposée à un risque de liquidité à court terme (12 mois).

3.3.1 Analyse du compte de résultat

Le compte de résultat se présente de la façon suivante :

| Etat du résultat net (en K€) | 30/06/2015 | 30/06/2014 |
|---|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 534 | 162 |
| Autres produits de l'activité | 1 438 | 1 020 |
| Produits des activités ordinaires | 1 972 | 1 183 |
| Frais de recherche et de développement | 5 709 | 3 730 |
| Frais généraux | 1 862 | 1 121 |
| Charges liées aux paiements en actions | 129 | 1 114 |
| Résultat opérationnel courant | (5 728) | (4 782) |
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | 27 | 21 |
| Coût de l'endettement financier brut | 0 | 60 |
| Coût de l'endettement financier net | 27 | (39) |
| Autres produits financiers | 2 | 0 |
| Autres charges financières | 22 | 1 |
| Résultat courant avant impôt | (5 721) | (4 822) |
| Charge d'impôt sur le résultat | 0 | 0 |
| Résultat net (en K€) | (5 721) | (4 822) |
| Résultat net de base par action (en €)* | -0,49 | -0,51 |

3.3.1.1 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2015 correspond :

- Pour 108 K€ aux revenus liés à l'étalement du premier jalon de 1 000 K€ reçu à la signature du contrat de collaboration avec Ferring/Trizell, comptabilisé en produits constatés d'avance et étalé sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs de l'objet du contrat ;
- Pour 426 K€ aux revenus liés au financement par Trizell des premières phases du programme de développement et d'industrialisation du procédé de production d'Ovasave en vue de son développement de phase III et de sa commercialisation.

Les autres produits de l'activité comprennent :

- Des subventions pour 45 K€ ;
- Une estimation du crédit d'impôt recherche pour 1 392 K€ au titre du premier semestre 2015, contre 988 K€ au 30 juin 2014.

3.3.1.2 Résultat opérationnel courant

Les frais de recherche et développement comptabilisés sur l'exercice recouvrent principalement les salaires du personnel R&D, les achats de matières premières et les dépenses de sous-traitance :

| R&D (en K€) | 30/06/2015 | 30/06/2014 |
|--|--------------|--------------|
| Achats de matières premières | 1 315 | 1 120 |
| Etudes, honoraires scientifiques et autres charges | 2 154 | 908 |
| Salaires et charges sociales | 2 009 | 1 511 |
| Amortissements et provisions | 225 | 189 |
| Engagements de retraite | 6 | 1 |
| Total des charges de recherche et développement | 5 709 | 3 730 |

L'augmentation des charges de R&D de 53% au 30 juin 2015 comparé au 30 juin 2014 s'explique par :

- Le lancement en décembre 2014 de l'essai clinique de phase IIb d'Ovasave, avec notamment :
 - les coûts de matières premières nécessaires à la production de lots cliniques de l'essai ;
 - les coûts de sous-traitance de l'essai, principalement les CRO (Contract Research Organization), les frais de mise en place et de fonctionnement des centres investigateurs, les analyses et autres services directement rattachés à l'essai ;
 - le recrutement de l'effectif nécessaire à la production des lots cliniques à Besançon.
- Les coûts engagés dans le cadre du programme de développement et d'industrialisation du procédé de production d'Ovasave en vue de son développement de phase III et de sa commercialisation. L'ensemble de ces coûts a par ailleurs été refacturé à Trizell et comptabilisé en chiffre d'affaires (voir Note 2.13.1 du chapitre « Informations financières semestrielle 2015 » du présent rapport).
- Les coûts liés à l'achèvement au cours du premier semestre 2015 des prérequis précliniques de Col-Treg, second candidat médicament de la Société, destiné à traiter l'uvéite auto-immune. Sur la base des résultats précliniques positifs obtenus pour Col-Treg dans l'uvéite auto-immune, un premier essai clinique est prévu en 2016 dont les résultats sont attendus en 2017.
- L'exploration d'une deuxième plateforme de produits basée sur des cellules T régulatrices modifiées.

Les frais généraux comptabilisés sur l'exercice correspondent notamment aux frais de location, aux honoraires divers et aux charges de personnel des fonctions financières et administratives :

| G&A (en K€) | 30/06/2015 | 30/06/2014 |
|---|--------------|--------------|
| Locations, honoraires et autres charges | 1 033 | 527 |
| Salaires et charges sociales | 803 | 566 |
| Amortissements et provisions | 27 | 28 |
| Engagements de retraite | (1) | 0 |
| Total des frais généraux | 1 862 | 1 121 |

La variation du poste « locations, honoraires et autres charges » s'explique principalement par :

- Une augmentation de 171 K€ des honoraires liés aux besoins croissants de la Société en matière de relations investisseurs, de communication et de contrôle légal des comptes, suite à l'introduction en bourse de la Société en avril 2014 ;
- Des honoraires de recrutement pour 140 K€ au cours du premier semestre 2015, liés au renforcement de l'équipe dirigeante ;

- Une augmentation de 107 K€ des honoraires de conseils juridiques et autres honoraires divers.

L'augmentation des salaires et charges sociales correspond à l'effet année pleine du personnel embauché en renforcement des fonctions financières et administratives en 2014, ainsi qu'à l'évolution en 2015 de l'équipe dirigeante.

Au 30 juin 2015, les charges liées aux paiements en actions s'élèvent à 129 K€, contre 1 114 K€ au 30 juin 2014 et correspondent à la comptabilisation des avantages au personnel selon la norme IFRS 2 suite à l'émission des plans de stock-option et de bons de souscription d'actions décrits dans les Notes 10.3 et 18 du chapitre « Informations financières semestrielle 2015 » du présent rapport.

3.3.1.3 Résultat financier et résultat net

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux intérêts courus et aux plus-values sur les titres de placements à court terme. Les autres charges financières correspondent pour 16 K€ aux pertes de change comptabilisées au cours du premier semestre 2015 et pour 7 K€ aux intérêts financiers relatifs à la désactualisation du Prêt à Taux Zéro Innovation.

La perte nette au 30 juin 2015 s'élève ainsi à 5 721 K€, contre 4 822 K€ au titre de la même période de l'exercice précédent, soit une hausse de 899 K€.

3.3.2 Analyse du bilan

| Actif (en K€) | 30/06/2015 | 31/12/2014 |
|--|---------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 7 | 8 |
| Immobilisations corporelles | 1 299 | 1 404 |
| Immobilisations financières | 177 | 131 |
| Total des Actifs non courants | 1 482 | 1 543 |
| Créances clients et autres comptes rattachés | 233 | 1 000 |
| Autres actifs courants | 5 389 | 3 583 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 7 719 | 13 917 |
| Total des Actifs courants | 13 342 | 18 501 |
| Total de l'Actif | 14 824 | 20 043 |

L'augmentation du poste « Autres actifs courants » s'explique principalement par la créance de 2 M€ de crédit d'impôt recherche 2014 figurant à l'actif au 30 juin 2015 alors que le crédit d'impôt recherche 2013 avait été encaissé au 30 juin 2014.

Au 30 juin 2015, la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 7,7 M€, contre 13,9 M€ au 31 décembre 2014. A noter que ce montant n'inclut pas le produit du placement privé réalisé en juillet 2015 pour un montant d'environ 8 M€ brut, ni l'encaissement du crédit d'impôt recherche 2014 de 2 M€ prévu au 2nd semestre 2015.

| Passif (en K€) | 30/06/2015 | 31/12/2014 |
|--|---------------|---------------|
| Capital social | 2 343 | 2 333 |
| Primes d'émission | 22 440 | 21 993 |
| Réserves et report à nouveau | (9 568) | (1 344) |
| Résultat de l'exercice | (5 721) | (8 269) |
| Total des Capitaux Propres | 9 494 | 14 712 |
| Part à plus d'un an des dettes financières à L et MT | 1 634 | 1 627 |
| Autres passifs non courants | 363 | 363 |
| Total des Passifs non courants | 1 997 | 1 990 |
| Dettes fournisseurs et autres comptes rattachés | 1 249 | 1 395 |
| Autres passifs courants | 1 733 | 1 554 |
| Provisions courantes | 351 | 392 |
| Total des Passifs courants | 3 333 | 3 341 |
| Total du Passif | 14 824 | 20 043 |

Les capitaux propres s'élèvent à 9,5 M€ au 30 juin 2015 incluant la perte de la période de 5,7 M€, à comparer à des capitaux propres de 14,7 M€ au 31 décembre 2014.

Le bilan au 30 juin 2015 comprend en autres passifs courants :

- un produit constaté d'avance de 434 K€, dont 219 K€ correspondant à la partie à moins d'un an du premier jalon du contrat de collaboration avec Trizell/Ferring non encore reconnue en résultat et 150 K€ concernant une avance de trésorerie reçue dans le cadre du financement par Trizell du programme de développement et d'industrialisation du procédé de production d'Ovasave.
- une dette sociale de 183 K€ relative aux contributions patronales applicables aux stock-options attribuées en 2015.

3.3.3 Analyse du tableau de flux de trésorerie

| En K€ | 30/06/2015 | 30/06/2014 |
|--|----------------|----------------|
| RESULTAT NET | (5 721) | (4 822) |
| Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie | | |
| Elimination des amortissements et provisions | 257 | 218 |
| Païement en action | 129 | 1 114 |
| Charges financières sur emprunts obligataires | | |
| Autres éliminations sans incidence sur la trésorerie | (4) | 5 |
| CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT | (5 340) | (3 485) |
| Autres éléments exclus de la capacité d'autofinancement | | |
| Variation des frais financiers | | 60 |
| Variation - Non courant | 12 | (162) |
| Autres éliminations des éléments non courants sans incidence sur la trésorerie | 11 | |
| Variation des autres passifs non courants | | (162) |
| Variation - Courant | (1 006) | 1 452 |
| Variation des créances clients | 767 | 1 000 |
| Variation des autres actifs courants | (1 806) | 56 |
| Variation des dettes fournisseurs | (146) | 77 |
| Variation des autres passifs courants | 179 | 319 |
| VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT | (995) | 1 290 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | (6 335) | (2 135) |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | | (1) |
| Cession d'immobilisations incorporelles | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (147) | (247) |
| Cession d'immobilisations corporelles | 1 | |
| Acquisition d'immobilisations financières | (47) | (95) |
| Cession d'immobilisations financières | 1 | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | (192) | (343) |
| Augmentation de capital ou apports | 329 | 15 723 |
| Encaissements provenant d'emprunts | | 3 500 |
| Intérêts sur emprunts obligataires | | (60) |
| Remboursement d'emprunts | | (1) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | 329 | 19 162 |
| VARIATION DE TRESORERIE | (6 198) | 16 685 |
| TRESORERIE A L'OUVERTURE | 13 917 | 676 |
| TRESORERIE A LA CLOTURE | 7 719 | 17 360 |

Les flux de trésorerie d'exploitation se sont élevés à – 6,3 M€ au 30 juin 2015 contre – 2,1 M€ au 30 juin 2014. Cette variation s'explique principalement par :

- une dégradation de la capacité d'autofinancement de 1,9 M€ résultant de l'accélération des dépenses de R&D consécutive notamment au lancement de l'étude CATS29 en décembre 2014 ;
- une augmentation de la variation du BFR de 2,3 M€, dont 2 M€ résultant de l'augmentation des autres actifs courants, en lien avec la créance de crédit d'impôt recherche 2014 non encore encaissée au 30 juin 2015 contrairement à l'année précédente.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement se sont élevés à – 192 K€ au 30 juin 2015 (contre – 343 K€ au 30 juin 2014). Les opérations d'investissement au 30 juin 2015 comprennent notamment le solde en numéraire de 125 K€ du cadre du contrat de liquidité de 200 K€ signé auprès d'ODDO Corporate Finance, soit une augmentation de 43 K€ comparé au 31 décembre 2014. Les acquisitions d'immobilisations corporelles s'élèvent à 147 K€ sur le premier semestre de 2015 et correspondent principalement à du matériel de laboratoire.

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à +0,3 M€ au 30 juin 2015 et correspondent à l'augmentation de capital issue de l'exercice de stock-options au cours du premier semestre 2015. Au 30 juin 2014, l'essentiel des flux de trésorerie liés aux opérations de financement résultait de l'introduction en bourse de la Société.

3.3.4 Autres éléments

3.3.4.1 Nota

Les comptes semestriels au 30 juin 2015 ont fait l'objet d'un examen limité par nos commissaires aux comptes et ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société du 15 septembre 2015. Ils ne sont pas soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale.

3.3.4.2 Principaux risques et incertitudes

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-dessous ainsi que ceux présentés dans son Document de Référence. Les investisseurs sont invités à prendre en considération ces risques avant de décider, le cas échéant, d'acquiescer ou de souscrire des titres financiers de la Société.

3.3.4.2.1 Risques liés au statut d'établissement pharmaceutique de la Société ou de ses fabricants

En France, la fabrication, l'importation, l'exportation et la distribution en gros de médicaments et la fabrication, l'importation et la distribution des médicaments expérimentaux, ne peuvent être effectués que dans des établissements pharmaceutiques.

L'obtention du statut d'établissement pharmaceutique et/ou du certificat de conformité aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) nécessite la soumission d'un dossier de demande auprès de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) qui ne l'accorde qu'après examen dudit dossier et, généralement après vérification que la Société dispose des locaux adéquats, du personnel nécessaire (notamment d'un pharmacien responsable) et d'une organisation adaptée avec des procédures satisfaisantes pour réaliser les activités pharmaceutiques envisagées. L'ANSM procède par la suite à des contrôles réguliers de l'établissement pharmaceutique, afin de vérifier le bon respect de la réglementation applicable. Si l'ANSM constate des déviations sérieuses vis-à-vis des BPF, elle peut décider de la suspension du certificat de conformité aux BPF et/ou du statut d'établissement pharmaceutique.

La Société a obtenu pour son site pilote de production de médicaments de thérapie cellulaire située à Besançon le statut d'établissement pharmaceutique le 23 septembre 2013 et le certificat de conformité aux BPF le 10 juin 2014, autorisant ainsi cette unité à produire des médicaments expérimentaux biologiques et stériles (Directives de l'Union Européenne 2001/83/CE et 2001/20/CE).

Ladite autorisation ne couvre pas la production commerciale des candidats-médicaments développés par la Société. Dans la mesure où la Société souhaiterait fabriquer elle-même les médicaments développés, elle serait tenue d'obtenir une nouvelle autorisation avant la phase de commercialisation de ses produits. Enfin, outre le site de Besançon, la Société pourrait être tenue de développer de nouveaux sites de production, afin de faire face à une demande accrue.

Le 24 juin 2015, la Société a annoncé la suspension temporaire, en accord avec l'ANSM, d'une partie des activités de son site pilote en charge de la production des lots cliniques de l'étude CATS29, afin

d'en assurer la conformité aux BPF. Il est important de noter qu'à la date du présent Rapport Financier Semestriel, aucun problème de sécurité lié à la production n'a été relevé par l'ANSM depuis le début de l'étude clinique CATS29 actuellement en cours.

La Société a immédiatement mis en œuvre un plan d'action pour assurer la conformité de son site pilote de production avec les BPF. A l'issue de la mise en conformité, la Société devra renouveler sa demande de certificat BPF auprès de l'ANSM. La production de lots cliniques depuis le site de Besançon ne pourra reprendre qu'après obtention de ce certificat.

La Société ne peut garantir si et dans quel délai elle obtiendra le certificat BPF nécessaire à la fabrication des lots cliniques sur son site pilote de Besançon.

En outre, la Société ne peut garantir que le statut d'établissement pharmaceutique et/ou le certificat de conformité aux BPF d'un de ses sites actuels ou futurs soient obtenus ni qu'ils ne soient partiellement ou totalement suspendus ou retirés.

La réalisation d'un de ces risques aurait pour conséquence d'affecter les délais prévus de fabrication et de commercialisation des produits de la Société et plus généralement de nuire à ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Afin de limiter ces risques et accélérer la production de ses lots cliniques, la Société a conclu le 27 juillet 2015 avec la société de production MaSTherCell, basée en Belgique, un accord pour la production de lots cliniques d'Ovasave® pour l'étude CATS29. Grâce à cet accord et aux mesures correctives immédiatement prises sur le site de production de Besançon, la Société estime que la suspension partielle annoncée le 24 juin 2015 ne devrait avoir qu'un impact limité sur les délais annoncés au mois de mai 2015 sur les développements cliniques en cours. Plus généralement, la Société considère que cet événement ne devrait avoir aucun impact sur le plan de marche de la Société à long terme.

3.3.4.2.2 Risques liés aux pertes historiques et futures

Depuis sa création en 2001, la Société a enregistré chaque année des pertes opérationnelles. La perte opérationnelle courante sur le premier semestre 2015 s'élevait à 5 728 K€ et résulte principalement des dépenses suivantes :

- lancement de l'essai clinique de Phase IIb d'Ovasave®,
- achèvement des travaux de recherche préclinique pour le développement de Col-Treg,
- démarrage du programme de développement et d'industrialisation du procédé de production d'Ovasave en vue de son développement de phase III et de sa commercialisation, et
- exploration d'une deuxième plateforme de produits basée sur des cellules T régulatrices modifiées.

La Société devrait connaître dans un avenir proche des pertes opérationnelles plus importantes que par le passé en particulier du fait :

- des programmes d'études cliniques programmés ;
- de la nécessité d'entreprendre de nouveaux essais précliniques et cliniques pour aborder de nouveaux segments de marchés ;
- de l'ensemble des démarches qu'il y aura lieu d'engager en vue de l'obtention des autorisations de mises sur le marché et de dossiers de demandes d'accès des produits au remboursement ;
- de l'accroissement des exigences réglementaires encadrant la fabrication de ses produits ;
- des éventuelles dépenses marketing et ventes à engager en fonction du degré d'avancement de développement des produits ;
- de la poursuite d'une politique de recherche et développement active pouvant le cas échéant, passer par l'acquisition de nouvelles technologies, produits ou licences.

Par ailleurs, si Ferring/Trizell s'est notamment engagé à financer le développement, la fabrication et la commercialisation de l'Ovasave® ainsi qu'à verser à la Société certaines sommes décrites au chapitre 22 du Document de Référence, une résiliation du contrat la liant à la Société obligerait cette dernière à rechercher de nouvelles sources de financement. La Société ne peut garantir que les conditions financières proposées par tout nouveau partenaire seraient identiques ni même économiquement acceptables.

3.3.4.2.3 Risque de dilution

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société a attribué ou émis des options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions et pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution de nouveaux instruments de capital ou donnant accès au capital.

A la date du présent Rapport Financier Semestriel, le nombre total d'actions susceptibles d'être créées par l'exercice intégral des instruments donnant accès au capital de la Société attribués et en circulation s'élève à 1 551 613 actions, représentant environ 10,40% du capital social pleinement dilué.

L'exercice des instruments donnant accès au capital en circulation, ainsi que toutes les attributions ou émissions nouvelles entraîneraient une dilution, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

3.3.4.2.4 Risque de liquidité

La Société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'obtention d'aides publiques à l'innovation et de remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche mais n'a jamais eu recours à des emprunts bancaires. En conséquence, la Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. A la date du présent Rapport Financier Semestriel, la Société estime être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur la base de ses programmes actuels et ne pas être exposée à un risque de liquidité à court terme (12 mois).

La Société continuera dans le futur à avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa technologie, la poursuite de ses programmes de développements cliniques, l'équipement de ses sites de R&D et de production, ainsi qu'à l'avenir pour la production et la commercialisation de ses produits. Dans ce cadre, il se pourrait que la Société soit amenée à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Le niveau des besoins de financement de la Société et leur échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui échappent en partie au contrôle de la Société tels que :

- l'exercice ou non par Ferring/Trizell de l'option dont elle bénéficie sur la commercialisation de l'Ovasave® (voir le chapitre 22 du Document de Référence) ainsi que la recherche de nouveaux partenariats le cas échéant ;
- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux anticipés pour ses programmes de recherche et de développement et d'études cliniques ;
- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- des coûts plus élevés et des délais plus longs que ceux anticipés pour l'obtention des autorisations réglementaires de mise sur le marché de ses produits ainsi que de leur accès au remboursement, y compris le temps de préparation des dossiers de demandes auprès des autorités compétentes ;

- des coûts pour répondre aux évolutions de la technologie développée par la Société et pour assurer la fabrication et la commercialisation de toute ou partie de ses produits ; et
- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits ou d'acquisition de technologies, de produits ou de sociétés.

Il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer le nombre ou l'étendue de son programme d'essais précliniques et cliniques ;
- accorder des licences sur ses technologies à des partenaires ou des tiers ; ou
- conclure de nouveaux accords de collaboration à des conditions moins favorables pour elle que celles qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où la Société leverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

3.3.4.3 Relations avec les parties liées

Les relations avec les parties liées au cours des périodes sous revue sont présentées en Note 22 de l'information financière semestrielle. Ces informations ont été établies selon la norme IAS 24.

4. INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2015

4.1 Etat de la situation financière

4.1.1 Actif

| Actif (en K€) | Note | 30/06/2015 | 31/12/2014 |
|--|------|---------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 3 | 7 | 8 |
| Immobilisations corporelles | 4 | 1 299 | 1 404 |
| Immobilisations financières | 5 | 177 | 131 |
| Total des Actifs non courants | | 1 482 | 1 543 |
| Créances clients et autres comptes rattachés | 6 | 233 | 1 000 |
| Autres actifs courants | 7 | 5 389 | 3 583 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 9 | 7 719 | 13 917 |
| Total des Actifs courants | | 13 342 | 18 501 |
| Total de l'Actif | | 14 824 | 20 043 |

4.1.2 Passif

| Passif (en K€) | Note | 30/06/2015 | 31/12/2014 |
|--|------|---------------|---------------|
| Capital social | 10 | 2 343 | 2 333 |
| Primes d'émission | | 22 440 | 21 993 |
| Réserves et report à nouveau | | (9 568) | (1 344) |
| Résultat de l'exercice | | (5 721) | (8 269) |
| Total des Capitaux Propres | | 9 494 | 14 712 |
| Part à plus d'un an des dettes financières à L et MT | 11 | 1 634 | 1 627 |
| Autres passifs non courants | 12 | 363 | 363 |
| Total des Passifs non courants | | 1 997 | 1 990 |
| Dettes fournisseurs et autres comptes rattachés | 14 | 1 249 | 1 395 |
| Autres passifs courants | 14 | 1 733 | 1 554 |
| Provisions courantes | 13 | 351 | 392 |
| Total des Passifs courants | | 3 333 | 3 341 |
| Total du Passif | | 14 824 | 20 043 |

4.2 Etat du résultat net et état du résultat global

4.2.1 Etat du résultat net :

| Etat du résultat net (en K€) | Note | 30/06/2015 | 30/06/2014 |
|---|------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 15 | 534 | 162 |
| Autres produits de l'activité | 15 | 1 438 | 1 020 |
| Produits des activités ordinaires | | 1 972 | 1 183 |
| Frais de recherche et de développement | 17 | 5 709 | 3 730 |
| Frais généraux | 17 | 1 862 | 1 121 |
| Charges liées aux paiements en actions | 18 | 129 | 1 114 |
| Résultat opérationnel courant | | (5 728) | (4 782) |
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | 19 | 27 | 21 |
| Coût de l'endettement financier brut | 19 | 0 | 60 |
| Coût de l'endettement financier net | | 27 | (39) |
| Autres produits financiers | 19 | 2 | 0 |
| Autres charges financières | 19 | 22 | 1 |
| Résultat courant avant impôt | | (5 721) | (4 822) |
| Charge d'impôt sur le résultat | 20 | 0 | 0 |
| Résultat net (en K€) | | (5 721) | (4 822) |
| Résultat net de base par action (en €)* | 23 | -0,49 | -0,51 |

4.2.2 Autres éléments du résultat global :

| | | |
|--|----------------|----------------|
| Résultat net (en K€) | (5 721) | (4 822) |
| <i>Eléments n'étant pas amenés à être recyclés en compte de résultat :</i> | | |
| Réévaluations du passif net au titre des régimes à prestations définies | 46 | 0 |
| Autres éléments du résultat global | 46 | 0 |
| Résultat global (en K€) | (5 675) | (4 822) |

4.3 Etat de variation des capitaux propres

| En K€ | NOMBRE D' ACTIONS | CAPITAL | PRIMES LIEES AU CAPITAL | RESERVES ET REPORT A NOUVEAU | AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL | RESULTAT | TOTAL |
|---|-------------------|--------------|-------------------------|------------------------------|------------------------------------|----------------|---------------|
| 31/12/2013 | 39 302 333 | 1 572 | 15 485 | (9 397) | (12) | (5 451) | 2 197 |
| Affectation du résultat N-1 | | | | (5 451) | | 5 451 | (0) |
| CA 20/02/2014 - Exercice BSA Tranche 2 | 2 | 0 | 0 | | | | 0 |
| AG 07/03/2014 - Imputation du RAN sur la prime d'émission | | | (13 537) | 13 537 | | | 0 |
| AG 07/03/2014 - Regroupement actions par 5 | -31 441 868 | | | | | | 0 |
| CA 11/04/2014 - Augmentation de capital | 2 903 226 | 581 | 15 619 | | | | 16 200 |
| CA 11/04/2014 - Conversion d'emprunt obligataire | 627 239 | 125 | 3 375 | | | | 3 500 |
| CA 09/05/2014 - Augmentation de capital | 268 833 | 54 | 1 446 | | | | 1 500 |
| Imputation des frais d'augmentation de capital | | | (1 987) | | | | (1 987) |
| Exercice d'Options 2014 | 3 250 | 1 | 17 | | | | 18 |
| Souscription BSA 03-14 + BSA 05-14 | | | 79 | | | | 79 |
| Charges liées aux paiements en actions | | | 1 615 | | | | 1 615 |
| Contrat de liquidités - Actions propres | | | (119) | | | | (119) |
| Ecarts actuariels | | | | | (21) | | (21) |
| Résultat de la période N | | | | | | (8 269) | (8 269) |
| 31/12/2014 | 11 663 015 | 2 333 | 21 993 | (1 312) | (33) | (8 269) | 14 712 |
| Affectation du résultat N-1 | | | | (8 269) | | 8 269 | 0 |
| Exercice d'Options 2014 | 54 203 | 11 | 292 | | | | 302 |
| Souscription BSA 03-15 | | | 21 | | | | 21 |
| Imputation des frais d'augmentation de capital | | | (38) | | | | (38) |
| Charges liées aux paiements en actions | | | 129 | | | | 129 |
| Contrat de liquidités - Actions propres | | | 43 | | | | 43 |
| Ecarts actuariels | | | | | 46 | | 46 |
| Résultat de la période N | | | | | | (5 721) | (5 721) |
| 30/06/2015 | 11 717 218 | 2 343 | 22 440 | (9 581) | 13 | (5 721) | 9 494 |

4.4 Tableau de flux de trésorerie

| En K€ | 30/06/2015 | 30/06/2014 |
|--|----------------|----------------|
| RESULTAT NET | (5 721) | (4 822) |
| Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie | | |
| Elimination des amortissements et provisions | 257 | 218 |
| Païement en action | 129 | 1 114 |
| Charges financières sur emprunts obligataires | | |
| Autres éliminations sans incidence sur la trésorerie | (4) | 5 |
| CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT | (5 340) | (3 485) |
| Autres éléments exclus de la capacité d'autofinancement | | |
| Variation des frais financiers | | 60 |
| Variation - Non courant | 12 | (162) |
| Autres éliminations des éléments non courants sans incidence sur la trésorerie | 11 | |
| Variation des autres passifs non courants | | (162) |
| Variation - Courant | (1 006) | 1 452 |
| Variation des créances clients | 767 | 1 000 |
| Variation des autres actifs courants | (1 806) | 56 |
| Variation des dettes fournisseurs | (146) | 77 |
| Variation des autres passifs courants | 179 | 319 |
| VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT | (995) | 1 290 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | (6 335) | (2 135) |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | | (1) |
| Cession d'immobilisations incorporelles | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (147) | (247) |
| Cession d'immobilisations corporelles | 1 | |
| Acquisition d'immobilisations financières | (47) | (95) |
| Cession d'immobilisations financières | 1 | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | (192) | (343) |
| Augmentation de capital ou apports | 329 | 15 723 |
| Encaissements provenant d'emprunts | | 3 500 |
| Intérêts sur emprunts obligataires | | (60) |
| Remboursement d'emprunts | | (1) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | 329 | 19 162 |
| VARIATION DE TRESORERIE | (6 198) | 16 685 |
| TRESORERIE A L'OUVERTURE | 13 917 | 676 |
| TRESORERIE A LA CLOTURE | 7 719 | 17 360 |

4.5 Notes annexes aux états financiers

Note 1 : La société

Créée en 2001, la société TxCell SA, spin-off de l'INSERM, est une société de biotechnologies qui développe des immunothérapies cellulaires T personnalisées innovantes, utilisant des cellules T régulatrices spécifiques d'antigène (Ag-Tregs) pour le traitement de maladies inflammatoires et auto-immunes chroniques.

Note 2 : Principes et méthodes comptables

Note 2.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers semestriels de la Société au 30 juin 2015 ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et des passifs financiers évalués à leur juste valeur. L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Les principaux jugements et estimations sont décrits dans la Note 2.18.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des états financiers annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015 :

- IFRIC 21, « Taxes »
- IFRS 3, « Exclusion du champ d'application des partenariats » ;
- IFRS 13, « Evaluation de la juste valeur » ;
- IAS 40, « Immeubles de placements ».

Aucune de ces normes ni aucun de ces amendements et interprétations n'a eu d'incidence significative sur les états financiers semestriels de la Société au 30 juin 2015.

La Société a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais dont l'application obligatoire est postérieure au 30 juin 2015 :

- Amendement d'IAS 19 « Régimes à prestations définies : contributions des membres du personnel » ;
- Améliorations annuelles des IFRS (2010 – 2012)

Par ailleurs, la Société a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements, révisions et interprétations de normes publiées et non endossées par l'Union Européenne:

- IFRS 9 « Instruments financiers » et ses amendements ;
- IFRS 15 « Produits provenant de contrats avec les clients »
- Amendements d'IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune »
- Amendements d'IAS 1 « Présentation des Etats Financiers »,
- Amendements d'IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables »,
- Amendements d'IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement »

Concernant ces nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, le management prévoit que l'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers.

Note 2.2 : Principe de continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants:

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.
- La société disposait au 30 juin 2015 de 7,7 M€ de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. A noter que ce montant n'inclut pas l'encaissement du crédit d'impôt recherche 2014 de 2 M€ prévu au 2nd semestre 2015. Par ailleurs, la Société a procédé en juillet 2015 à une augmentation de capital par placement privé d'environ 8 M€ brut. En tenant compte de ces éléments, la Société estime être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur la base de ses programmes actuels et ne pas être exposée à un risque de liquidité à court terme (12 mois).
- La Société continuera dans le futur à avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa technologie, la poursuite de ses programmes de développements cliniques, l'équipement de ses sites de R&D et de production, ainsi qu'à l'avenir pour la production et la commercialisation de ses produits. Dans ce cadre, il se pourrait que la Société soit amenée à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Note 2.3 : Immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Note 2.3.1 : Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En application de cette norme, la Société comptabilise l'ensemble de ses dépenses de recherche et développement en charges. En effet, la société considère que la faisabilité technique de ses projets de développement n'est démontrée qu'au moment de la délivrance des autorisations nécessaires à la commercialisation de ses produits, qui correspond également au moment où la quasi-totalité des frais de développement ont été engagés.

Note 2.3.2 : Brevets

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en charges, en cohérence avec la position retenue pour la comptabilisation des frais de recherche et de développement.

Note 2.3.3 : Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

| Nature d'immobilisation incorporelle | Durée |
|--------------------------------------|-------|
| Logiciels | 3 ans |

Note 2.4 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés. Les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

| Nature d'immobilisation corporelle | Durée |
|------------------------------------|------------|
| Agencements sur sol d'autrui | 10 ans |
| Composant : Gros œuvre | 20 ans |
| Composant : Agencements divers | 5 à 8 ans |
| Composant : Plomberie | 8 à 10 ans |
| Composant : Climatisation | 8 à 10 ans |
| Composant : Electricité | 15 ans |
| Agencements de laboratoire | 4 à 5 ans |
| Matériel de laboratoire | 5 à 6 ans |
| Matériel informatique | 3 à 5 ans |
| Mobilier de bureau | 3 à 10 ans |

Note 2.5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des dépôts de garantie et un prêt libératoire de l'effort construction, voir Note 5.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Prêts et créances :

Cette catégorie inclut les prêts, ainsi que les dépôts et cautionnements classés au bilan en immobilisations financières.

Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu d'entrées de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle de l'actif financier afin d'en déduire son coût amorti.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

En application de la norme IAS 32 « Instruments financiers », les actions propres détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité sont déduites des capitaux propres et les pertes et profits réalisées lors de la vente d'une partie de ces titres sont neutralisés au compte de résultat.

Note 2.6 : [Valeur recouvrable des actifs non courants](#)

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Note 2.7 : [Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers](#)

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles et des titres de placement à court terme immédiatement mobilisables. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Note 2.8 : [Capital](#)

Les actions sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

Note 2.9 : [Paiements fondés sur des actions](#)

La société applique la norme IFRS 2 aux instruments de capitaux propres octroyés à des salariés et mandataires sociaux.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

La juste valeur des bons de souscription d'actions octroyés aux employés est déterminée par des simulations Monte-Carlo ou Black & Scholes de valorisation d'options comme décrit en Note 18.

Note 2.10 : [Evaluation et comptabilisation des passifs financiers](#)

Note 2.10.1 : [Passifs financiers au coût amorti](#)

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE. Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties

de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

Note 2.10.2 : Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

Note 2.10.3 : Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

Note 2.11 : Subventions

La société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions comptabilisées en autres produits de l'activité (Note 15).

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et,
- les conditions sous-tendant leur réception sont remplies.

Une subvention à recevoir, soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

Note 2.12 : Provisions

Note 2.12.1 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation faite par le management de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

Note 2.12.2 : Engagement de retraite

Les salariés de la société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés selon la norme IAS 19 révisée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Le coût des services passés relatif à la partie non

acquise des droits est toutefois comptabilisé immédiatement en charge (augmentation des avantages accordés) ou en produit (diminution des avantages accordés) dès la mise en place du nouveau régime ou de la modification du régime. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et en totalité en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

Les paiements de la société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

Le détail des engagements de retraite est fourni en Note 13.

Note 2.13 : [Produits des activités ordinaires](#)

Note 2.13.1 : Chiffre d'affaires

A ce jour, le chiffre d'affaires de la Société correspond uniquement aux revenus générés dans le cadre du contrat de collaboration avec Trizell/Ferring et portant sur Ovasave.

Ce contrat inclut diverses composantes, telles que des montants facturables à la signature, des montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement, commerciaux et de production, ainsi que le financement de frais de recherche et développement et l'attribution de redevances sur les ventes futures de produits.

Les montants facturables à la signature, et non remboursables, sont reconnus en chiffre d'affaires et étalés sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques.

Les montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement, commerciaux et de production, représentent les montants reçus des partenaires lors de la réalisation de certains jalons scientifiques, réglementaires ou commerciaux. La société reconnaît ces revenus lorsque l'étape est franchie et qu'il n'existe pas de risques de reversement des montants.

Les revenus liés au financement des frais de recherche et développement sont enregistrés au fur et à mesure de leur refacturation par la Société sur la base des frais réellement engagés.

Les revenus de licences sont constatés progressivement tout au long de la période de l'accord.

Note 2.13.2 : [Autres produits de l'activité](#)

Ces autres produits de l'activité sont comptabilisés conformément à IAS 20 :

- **Crédit d'impôt recherche** : Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. La société n'ayant pas payé d'impôt sur les sociétés depuis sa création, elle reçoit chaque année le remboursement par le Trésor Public du crédit d'impôt recherche de l'année précédente.
- **Subventions** : Depuis sa création, la société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées en autres produits de l'activité au fur et à mesure de l'engagement des charges associées et indépendamment des encaissements.

Note 2.14 : [Contrats de location](#)

La société ne détient aucun contrat de location-financement au sens de la norme IAS 17 à la clôture du 30 juin 2015.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Note 2.15 : [Impôt sur les bénéfices](#)

La société est assujettie à l'impôt sur les bénéfices en France dans le cadre de ses activités.

Les impôts différés sont constatés selon la conception étendue et selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. La société doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable.

Note 2.16 : [Information sectorielle](#)

La Société considère qu'elle opère sur un seul segment agrégé : la conduite de recherche et développement sur des produits pharmaceutiques en vue de leur commercialisation future.

Par ailleurs, l'intégralité de l'activité de recherche et développement de la Société est localisée en France. Tous les actifs corporels de la Société sont situés en France. Les principaux décideurs opérationnels mesurent la performance de la Société au regard de la consommation de trésorerie de ses activités. Pour ces raisons, la direction de la Société n'estime pas opportun de constituer de secteurs d'activité distincts dans son reporting interne.

Note 2.17 : [Autres éléments du résultat global](#)

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ». Pour les périodes présentées, cette rubrique inclut les impacts des changements d'hypothèses actuarielles relatives à la provision pour indemnités de départ à la retraite.

Note 2.18 : [Estimations et jugements comptables déterminants](#)

Les estimations et les jugements, auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Ces estimations et jugements sont principalement les suivants :

Note 2.18.1 : [Valorisation des options de souscription d'actions](#)

L'évaluation de la juste valeur des options de souscription d'actions octroyées à des salariés et des mandataires sociaux est effectuée sur la base de modèles actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre.

Note 2.18.2 : [Comptabilisation des impôts différés sur déficits reportables](#)

Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées fiables, la société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés liés principalement aux pertes fiscales reportables.

Note 2.18.3 : Comptabilisation des revenus générés dans le cadre d'un contrat de collaboration

Lorsque la Société consent des engagements de recherche et développement futurs, les revenus sont différés et reconnus sur la durée estimée de son implication. La détermination de cette durée nécessite de recourir à des estimations. Celles-ci sont régulièrement mises à jour pour tenir compte de l'avancement des développements et des prestations restant à effectuer.

Note 2.18.4 : Evaluation des provisions pour risques et charges

Dans le cadre de ses activités, la Société peut être exposée à certains risques notamment liés à ses engagements contractuels. La direction de la Société doit ainsi exercer son jugement pour estimer la probabilité d'une sortie de ressources et, le cas échéant, le montant de cette sortie ainsi que les informations à fournir sur les passifs éventuels.

Note 3 : Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

| Immobilisations incorporelles en K€ | 01/01/2015 | Augmentations | Diminutions | 30/06/2015 |
|---|------------|---------------|-------------|------------|
| Coût d'acquisition | | | | |
| Logiciels | 8 | | | 8 |
| Total brut des immobilisations incorporelles | 8 | 0 | 0 | 8 |
| Amortissements | | | | |
| Logiciels | 0 | 1 | | 2 |
| Total amortissements des immobilisations incorporelles | 0 | 1 | 0 | 2 |
| Total net des immobilisations incorporelles | 8 | (1) | 0 | 7 |

Note 4 : Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

| Immobilisations corporelles en K€ | 01/01/2015 | Augmentations | Diminutions | 30/06/2015 |
|---|--------------|---------------|-------------|--------------|
| Coût d'acquisition | | | | |
| Agencements et installations | 1 046 | 8 | (6) | 1 049 |
| Matériel de laboratoire | 2 326 | 125 | (1) | 2 450 |
| Matériel de bureau et informatique | 293 | 14 | (2) | 304 |
| Total brut des immobilisations corporelles | 3 664 | 147 | (9) | 3 803 |
| Amortissements | | | | |
| Agencements et installations | 693 | 70 | (6) | 757 |
| Matériel de laboratoire | 1 355 | 164 | (0) | 1 519 |
| Matériel de bureau et informatique | 213 | 18 | (2) | 229 |
| Total amortissements des immobilisations corporelles | 2 261 | 251 | (7) | 2 504 |
| Total net des immobilisations corporelles | 1 404 | (104) | (1) | 1 299 |

Les principaux investissements du semestre concernent :

- Le site de production de Besançon pour la mise en place du matériel de laboratoire nécessaire à la production de lots cliniques de l'étude de phase IIb sur Ovasave® démarrée en décembre 2014 ;
- L'achat de matériel de laboratoire dans le cadre du programme de développement et d'industrialisation du procédé de production d'Ovasave.

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les éléments suivants :

- Des dépôts de garantie pour 47 K€ (dont 37 K€ dans le cadre du contrat de bail commercial des locaux de Valbonne) ;
- Un prêt libératoire de l'effort construction 2011 pour 5 K€ ;
- Le solde en numéraire du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse de la Société avec effet au 12 mai 2014, pour 125 K€. Au titre de ce contrat de liquidité, 11 076 actions propres ont été imputées en réduction des capitaux propres au 30 juin 2015, contre 14 710 actions au 30 juin 2014.

| Immobilisations financières (en K€) | 01/01/2015 | Augmentations | Diminutions | 30/06/2015 |
|---|------------|---------------|-------------|------------|
| Prêts | 5 | | | 5 |
| Dépôts et cautionnements | 45 | 4 | 1 | 47 |
| Contrat de liquidité | 81 | 43 | | 125 |
| Total brut des immobilisations financières | 131 | 47 | 1 | 177 |

Note 6 : Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients s'analysent de la façon suivante :

| Créances clients et autres comptes rattachés (en K€) | 30/06/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------|--------------|
| Créances clients et autres comptes rattachés | 233 | 1 000 |
| Total créances clients et autres comptes rattachés | 233 | 1 000 |

Les créances clients au 30 juin 2015 correspondent pour 230 K€ au financement par Trizell des premières phases du programme de développement et d'industrialisation du procédé de production d'Ovasave. Toutes ces créances ont été encaissées à ce jour.

Note 7 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

| Autres actifs courants (en K€) | 30/06/2015 | 31/12/2014 |
|---|--------------|--------------|
| Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes | 6 | 4 |
| Personnel et comptes rattachés | 14 | 12 |
| Subventions à recevoir | 84 | 61 |
| Crédit d'impôt compétitivité emploi | 104 | 61 |
| Crédit d'impôt recherche | 3 428 | 2 035 |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 457 | 234 |
| Autres créances | 318 | 110 |
| Charges constatées d'avance | 979 | 1 065 |
| Total des autres actifs courants | 5 389 | 3 583 |

Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation et plus particulièrement l'étalement à l'avancement des contrats de sous-traitance avec les CRO (Contract Research Organization), conclus dans le cadre de l'essai clinique de phase IIb d'Ovasave.

Le poste Crédit d'impôt recherche inclut la créance de crédit d'impôt recherche 2014 non encore encaissée au 30 juin 2015 pour 2 035 K€, ainsi qu'une provision du crédit d'impôt recherche de 1 392 K€ au titre du premier semestre 2015. Au 31 décembre 2014, seul figurait au bilan le crédit d'impôt recherche 2014.

Le poste Taxe sur la valeur ajoutée intègre les demandes de remboursement de crédit de TVA des trois derniers mois pour 356 K€ contre un seul mois de crédit de TVA en attente de remboursement au 31 décembre 2014 pour 140 K€.

Note 8 : Instruments financiers inscrits au bilan et effet sur le résultat

Les normes comptables relatives aux instruments financiers ont été appliquées aux éléments ci-dessous :

| 30/06/2015 | Valeur du bilan | Juste valeur par résultat | Prêts et créances | Dette au coût amorti |
|--|-----------------|---------------------------|-------------------|----------------------|
| Immobilisations financières | 177 | | 177 | |
| Créances clients et autres comptes rattachés | 233 | | 233 | |
| Autres actifs courants | 4 410 | | 4 410 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 7 719 | 7 719 | | |
| Total instruments financiers actifs | 12 540 | 7 719 | 4 820 | |
| Part à plus d'un an des dettes financières à L et MT | 1 634 | | | 1 634 |
| Dettes fournisseurs et autres comptes rattachés | 1 249 | | 1 249 | |
| Autres passifs courants | 1 275 | | 1 275 | |
| Total instruments financiers passifs | 4 158 | | 2 524 | 1 634 |

| 31/12/2014 | Valeur du bilan | Juste valeur par résultat | Prêts et créances | Dette au coût amorti |
|--|-----------------|---------------------------|-------------------|----------------------|
| Immobilisations financières | 131 | | 131 | |
| Créances clients et autres créances | 1 000 | | 1 000 | |
| Autres actifs courants | 3 583 | | 3 583 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 13 917 | 13 917 | | |
| Total instruments financiers actifs | 18 632 | 13 917 | 4 714 | |
| Part à plus d'un an des dettes financières à L et MT | 1 627 | | | 1 627 |
| Dettes fournisseurs et autres comptes rattachés | 1 395 | | 1 395 | |
| Autres passifs courants | 1 126 | | 1 126 | |
| Total instruments financiers passifs | 4 148 | | 2 521 | 1 627 |

Note 9 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants présentés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » sont constitués de liquidités immédiatement disponibles et des titres de placements à court terme immédiatement mobilisables.

Ces dépôts respectent les conditions de classification en trésorerie et équivalent de trésorerie décrite dans la Note 2.7.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la façon suivante :

| En K€ | 30/06/2015 | 31/12/2014 |
|--|--------------|---------------|
| Trésorerie | 12 | 263 |
| Equivalents de trésorerie | 7 707 | 13 654 |
| Total Trésorerie et équivalents de trésorerie | 7 719 | 13 917 |

Note 10 : Capital

Note 10.1 : Capital émis

Au 30 juin 2015, le capital social est fixé à la somme de 2 343 443,60 euros. Il est divisé en 11 717 218 actions ordinaires de valeur nominale 0,20 euros, toutes souscrites et entièrement libérées.

Ce nombre s'entend hors bons de souscription d'actions et stocks-options octroyés aux dirigeants et aux salariés, et n'ayant pas encore été exercés.

La variation du capital au 30 juin 2015 se décompose de la façon suivante :

| Date | Nature | Nb actions | Nominal | Capital social |
|------------|----------------------------|------------|---------|----------------|
| 31/12/2014 | Solde début de période | 11 663 015 | 0,20 | 2 332 603,00 |
| | Exercice d'Options 2014 T1 | 43 543 | 0,20 | 8 708,60 |
| | Exercice d'Options 2014 T2 | 10 660 | 0,20 | 2 132,00 |
| 30/06/2015 | Solde fin de période | 11 717 218 | 0,20 | 2 343 443,60 |

Note 10.2 : Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la Société détient au 30 juin 2015, 11 076 actions d'autocontrôle, contre 16 637 actions au 31 décembre 2014. Ces actions propres ont été imputées en réduction des capitaux propres au 30 juin 2015 dans les comptes établis en normes IFRS, et ce pour un montant cumulé de 75 K€, contre 119 K€ au 31 décembre 2014.

Note 10.3 : Titres donnant accès au capital

Au 30 juin 2015, les plans d'options de souscription d'actions (stock-options « SO » et bons de souscription d'actions « BSA ») en cours dans la Société sont les suivants :

Note 10.3.1 : Plans de stocks options (SO)

| Désignation du plan | Options 2014 T1 | Options 2014 T2 | Options SB 2015 | Options 2015 | TOTAL |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|------------------|
| Date d'assemblée | 07/03/2014 | 07/03/2014 | 07/03/2014 | 07/03/2014 | - |
| Date décision du conseil d'administration | 07/03/2014 | 07/03/2014 | 27/04/2015 | 27/04/2015 | - |
| Nombre total de stock-options autorisées | 2 400 000 | 2 400 000 | 2 400 000 | 2 400 000 | - |
| Nombre total de stock-options attribuées | 203 211 | 720 000 | 300 000 | 137 968 | 1 361 179 |
| <i>dont nombre de stock-options concernant des mandataires sociaux</i> | 0 | 55 000 | 300 000 | 10 000 | 365 000 |
| Mandataires concernés : | | | | | |
| Stéphane Boissel | - | - | 300 000 | - | 300 000 |
| Eric Pottier | - | 55 000 | - | 10 000 | 65 000 |
| Nombre de bénéficiaires non mandataires | 20 | 30 | 0 | 64 | - |
| Point de départ d'exercice des options | 07/03/2024 | 07/03/2024 | 27/04/2015 | 27/04/2015 | - |
| Date d'expiration des options | 07/03/2024 | 07/03/2024 | 27/04/2025 | 27/04/2025 | - |
| Prix de souscription | 5,58 € | 5,58 € | 5,56 € | 5,56 € | - |
| Modalités d'exercice | (1) | (2) | (3) | (2) | - |
| Nombre cumulé d'options annulées ou caduques | - | 4 900 | - | - | 4 900 |
| Nombre cumulé d'options exercées | 3 250 | - | - | - | 3 250 |
| Nombre d'options en circulation au 31/12/2014 | 199 961 | 715 100 | - | - | 915 061 |
| Nombre d'options annulées ou devenues caduques au cours de la période | - | 266 667 | - | 1 500 | 268 167 |
| Nombre d'options exercées au cours de la période | 43 543 | 10 660 | - | - | 54 203 |
| Nombre d'otions en circulation au 30/06/2015 | 156 418 | 437 773 | 300 000 | 136 468 | 1 030 659 |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites par exercice des options en circulation au 30/06/2015 | 156 418 | 437 773 | 300 000 | 136 468 | 1 030 659 |

- (1) Les Options 2014 T1 sont toutes exerçables pour une durée de dix ans à compter de leur attribution par le conseil d'administration.
- (2) Les Options 2014 T2 et les Options 2015 attribuées à un bénéficiaire sont exerçables par tiers à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur attribution par le conseil d'administration.
- (3) Les Options SB 2015 sont exerçables par tiers à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur attribution par le conseil d'administration et soumises à des conditions de performance dont la réalisation sera constatée par le conseil d'administration.

a) Options 2014

La société a émis le 7 mars 2014 un plan de 923 211 stock-options « Options 2014 », dont 203 211 Options 2014 T1 et 720 000 Options 2014 T2, à des salariés au sens d'IFRS 2. L'ensemble des Options

2014 T1 a été souscrit à titre gratuit et 716 400 Options 2014 T2 ont été souscrites à titre gratuit. Chaque SO donne le droit de souscrire à une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,20 € au prix de 5,58 €. Ces SO sont incessibles et pourront donner lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 183 922,20 €. Les Options 2014 peuvent être exercées jusqu'au 7 mars 2024.

Au cours du premier semestre 2015, 43 503 Options 2014 T1 et 10 660 Options 2014 T2 ont été exercées au prix de 5,58 € (prime d'émission incluse), soit une augmentation de capital d'une valeur nominale de 10 840,60 € et 266 667 Options 2014 ont été annulées.

Au 30 juin 2015, il reste donc 156 418 Options 2014 T1 et 437 773 Options 2014 T2 en circulation, représentant une augmentation de capital potentielle d'un montant nominal maximum de 118 838,20 €.

b) Options SB 2015

La société a émis le 27 avril 2015 un plan de 300 000 stock-options « Options SB 2015 » à un salarié au sens d'IFRS 2. L'ensemble des Options SB 2015 a été attribué à titre gratuit. Chaque SO donne le droit de souscrire à une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,20 € au prix de 5,56 €. Ces SO sont incessibles et pourront donner lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 60 000,00 €. Les Options SB 2015 peuvent être exercées jusqu'au 27 avril 2025.

Au 30 juin 2015, il reste 300 000 Options SB 2015 en circulation, représentant une augmentation de capital potentielle d'un montant nominal maximum de 60 000,00 €.

c) Options 2015

La société a émis le 27 avril 2015 un plan de 137 968 stock-options à des salariés. L'ensemble des Options 2015 a été attribué à titre gratuit. Chaque SO donne le droit de souscrire à une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,20 € au prix de 5,56 €. Ces SO sont incessibles et pourront donner lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 27 593,60 €. Les Options 2015 peuvent être exercées jusqu'au 27 avril 2025.

Au cours du premier semestre 2015, 1 500 Options 2015 ont été annulées.

Au 30 juin 2015, il reste donc 136 468 Options 2015 en circulation, représentant une augmentation de capital potentielle d'un montant nominal maximum de 27 293,60 €.

en prime d'émission de 23 043,54 €. Chaque BSA donne le droit de souscrire à une action ordinaire de catégorie O d'une valeur nominale de 0,04 € au prix de 0,55 €. Ces BSA sont incessibles et pourront donner lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 27 931,56 €. Les BSA 04-11 peuvent être exercés jusqu'au 30 juin 2016, à condition que le porteur soit titulaire d'un mandat social au sein de la société TxCell ou lié à la société par un contrat de consultant.

Au 31 décembre 2011, 122 032 BSA 04-11 ont été annulés suite à la non-réalisation d'une condition suspensive.

Au 30 juin 2015, il reste donc 576 257 BSA 04-11 en circulation. Suite au regroupement des actions par 5 décidé par l'AG du 7 mars 2014, il faudra 5 BSA 04-11 pour souscrire à une action de valeur nominale 0,20 euros, soit une émission potentielle de 115 251 actions, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 23 050,28 €.

b) BSA 03-14

La société a émis le 7 mars 2014 un plan de 260 000 bons de souscription d'actions (BSA) à un salarié au sens d'IFRS 2.

L'ensemble des BSA 03-14 a été souscrit au prix de 0,28 € pour un impact en prime d'émission de 72 800,00 euros. Chaque BSA donne le droit de souscrire à une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,20 € au prix de 5,58 €. Ces BSA sont incessibles et pourront donner lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 52 000,00 €. Les BSA 03-14 peuvent être exercés jusqu'au 07/03/2024.

Au 30 juin 2015, il reste 260 000 BSA 03-14 en circulation, représentant une augmentation de capital potentielle d'un montant nominal maximum de 52 000,00 €.

c) BSA 05-14

La société a émis le 22 mai 2014 un plan de 20 000 bons de souscription d'actions (BSA) à un administrateur indépendant.

Ces BSA ont été émis au prix de 0,30 € pour un impact en prime d'émission de 6 000,00 euros et chaque BSA donne le droit de souscrire à une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,20 € au prix de 5,94 €. Ces BSA sont incessibles et pourront donner lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 4 000,00 €. Les BSA 2014 peuvent être exercés jusqu'au 22/05/2024.

Au 30 juin 2015, il reste 20 000 BSA 05-14 en circulation, représentant une augmentation de capital potentielle d'un montant nominal maximum de 4 000,00 €.

d) BSA 03-15

La société a émis le 30 mars 2015 un plan de 70 000 bons de souscription d'actions (BSA), dont 50 000 à un salarié au sens d'IFRS 2, et 20 000 à un administrateur indépendant.

Ces BSA ont été émis au prix de 0,30 € pour un impact en prime d'émission de 21 000,00 euros et chaque BSA donne le droit de souscrire à une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,20 € au prix de 5,97 €. Ces BSA sont incessibles et pourront donner lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 14 000,00 €. Les BSA 03-15 peuvent être exercés jusqu'au 30/05/2025.

Au 30 juin 2015, il reste 70 000 BSA 03-15 en circulation, représentant une augmentation de capital potentielle d'un montant nominal maximum de 14 000,00 €.

L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en Note 18.

Note 11 : Emprunts et dettes financières

| Dettes financières (en K€) | 30/06/2015 | 31/12/2014 |
|--|--------------|--------------|
| Part à plus d'un an des dettes financières à L et MT | 1 634 | 1 627 |
| Total des dettes financières non courantes | 1 634 | 1 627 |
| Part à mois d'un an des dettes financières à L et MT | 0 | 0 |
| Autres passifs financiers courants | 0 | 0 |
| Total des dettes financières courantes | 0 | 0 |
| Total des dettes financières | 1 634 | 1 627 |

Note 11.1 : Prêt à Taux Zéro Innovation

En 2014, la Société a obtenu un Prêt à Taux Zéro Innovation de Bpifrance Financement pour un montant brut de 1,7 M€, encaissé en décembre 2014. Cette somme a été versée dans le cadre du développement clinique d'Ovasave, le premier candidat médicament de la Société, pour lequel une étude clinique de phase IIb a démarré en décembre 2014. Les premiers résultats de l'étude sont attendus pour 2017. Cet outil de financement, destiné au soutien des sociétés françaises innovantes, est complémentaire au Crédit Impôt Recherche, dans la mesure où il ne rentre pas dans l'assiette de calcul de ce crédit d'impôt. Le PTZI est remboursable sur une durée de 8 ans, avec un différé de remboursement de 3 ans. Le contrat prévoit plusieurs cas de remboursement anticipés, qui concernent principalement l'abandon, la suspension du projet financé ou la survenance d'un évènement important de nature juridique ou financière, ayant des conséquences majeures sur l'activité de la Société.

Conformément à la Note 2.10, les flux de remboursement du Prêt à Taux Zéro Innovation sont actualisés à la date de clôture. Le taux OAT 10 ans au 31 décembre 2014 de 0,837 % a été retenu pour actualiser ces flux. Le produit d'actualisation est traité comme une subvention au sens d'IAS 20, et linéarisé sur la durée du projet auquel l'avance est attachée. L'impact de la désactualisation de la dette est comptabilisé en charges financières.

Le tableau suivant présente l'échéancier des passifs financiers évalués au coût amorti :

| Echéancier des passifs financiers (en K€) | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 et années suivantes | TOTAL |
|---|----------|----------|------------|------------|--------------------------|-------------|
| PTZI | 0 | 0 | 166 | 331 | 1137 | 1634 |
| Total | 0 | 0 | 166 | 331 | 1137 | 1634 |

Note 12 : Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent à 363 K€ et correspondent :

- pour 328 K€ à la part à plus d'un an de l'étalement du premier jalon du contrat de collaboration avec Ferring/Trizell sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs de l'objet du contrat (voir Note 15) ;
- pour 35 K€ à la part à plus d'un an de l'étalement du produit de subvention du PTZI.

Note 13 : Provisions

| Provisions courantes (en K€) | 01/01/2015 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | 30/06/2015 |
|-----------------------------------|------------|-----------|--------------------|------------------------|------------|
| Provisions pour litiges | | | | | |
| Provisions pour pensions | 80 | | | 41 | 38 |
| Provisions pour risques | 313 | | | | 313 |
| Total provisions courantes | 392 | 0 | 0 | 41 | 351 |

Les provisions pour risques couvrent les risques associés aux subventions.

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière figurant en provisions pour pensions sont les suivantes :

| Date d'évaluation | 30/06/2015 | 31/12/2014 |
|---|--|--|
| Modalités de départ à la retraite | <i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 67 ans</i> | <i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 67 ans</i> |
| Taux de charges sociales | 45,00% | 45,45% |
| Taux d'actualisation | 1,71% | 1,80% |
| Tables de mortalité | TGH05 - TGF05 | INSEE t68_fm 2004-2006. |
| Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse) | 1,5% | 1,5% |
| Taux de rotation | 9% | Table DARES Recherche et Développement |

Les droits accordés aux salariés de la société sont définis par la convention collective de la Pharmacie (industrie pharmaceutique).

La provision pour engagement de retraite s'élève à 38 K€ au 30 juin 2015, contre 80 K€ au 30 juin 2014. Cette baisse s'explique principalement par le changement des hypothèses retenues dans le calcul de ces engagements. En application de la norme IAS 19, l'impact sur le résultat est une charge de 5 K€ au 30 juin 2015. La variation du taux d'actualisation et des autres hypothèses a généré un écart actuariel de 46 K€ comptabilisé en autres éléments du résultat global (cf. Note 2.12.2).

Note 14 : Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Note 14.1 : Fournisseurs et comptes rattachés

| Fournisseurs et comptes rattachés (en K€) | 30/06/2015 | 31/12/2014 |
|--|--------------|--------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 798 | 1 120 |
| Fournisseurs - Factures non parvenues | 451 | 275 |
| Total Fournisseurs et comptes rattachés | 1 249 | 1 395 |

Aucune actualisation n'a été pratiquée sur ce poste dans la mesure où les montants ne présentaient pas d'antériorité supérieure à un an à la fin de chaque période concernée.

Note 14.2 : Autres passifs courants

| Autres passifs courants (en K€) | 30/06/2015 | 31/12/2014 |
|--|--------------|--------------|
| Dettes sociales | 1 223 | 990 |
| Dettes fiscales | 12 | 19 |
| Produits constatés d'avance | 458 | 428 |
| Autres dettes | 35 | 30 |
| Fournisseurs d'immobilisations | 5 | 87 |
| Total des autres passifs courants | 1 733 | 1 554 |

Les dettes sociales sont relatives aux charges sociales, congés à payer et provisions bonus. L'augmentation de ce poste au 30 juin 2015 s'explique principalement par l'augmentation des effectifs, passés de 56 salariés au 31 décembre 2014 à 70 salariés au 30 juin 2015. Au 30 juin 2015, les dettes sociales intègrent 183 K€ de contributions patronales liées à l'attribution de stocks-options aux dirigeants et aux salariés, contre 385 K€ au 30 juin 2014.

Les produits constatés d'avance sont relatifs à des produits d'exploitation. Ils correspondent pour 219 K€ à la part à moins d'un an de l'étalement du premier jalon du contrat de collaboration avec Ferring/Trizell sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs de l'objet du contrat (Note 15), et pour 150 K€ à une avance de trésorerie obtenue dans le cadre du financement par Trizell du programme de développement et d'industrialisation du procédé de production d'Ovasave.

Note 15 : Produits des activités ordinaires

| Produits des activités ordinaires (en K€) | 30/06/2015 | 30/06/2014 |
|--|--------------|--------------|
| Revenu industriel | 534 | 162 |
| Chiffres d'affaires | 534 | 162 |
| Subventions | 45 | 31 |
| Crédit d'impôt recherche | 1 392 | 988 |
| Autres produits de l'activité | 0 | 1 |
| Autres produits de l'activité | 1 438 | 1 020 |
| Total des produits des activités ordinaires | 1 972 | 1 183 |

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2015 correspond :

- Pour 108 K€ aux revenus liés à l'étalement du premier jalon de 1 000 K€ reçu à la signature du contrat de collaboration avec Ferring/Trizell, comptabilisé en produits constatés d'avance et étalé sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs de l'objet du contrat ;
- Pour 426 K€ aux revenus liés au financement par Trizell des premières phases du programme de développement et d'industrialisation du procédé de production d'Ovasave en vue de son développement de phase III et de sa commercialisation.

Les autres produits de l'activité comprennent :

- Des subventions pour 45 K€ ;
- Une estimation du crédit d'impôt recherche pour 1 392 K€ au titre du premier semestre 2015, contre 988 K€ au 30 juin 2014.

Note 16 : Charges de personnel

| Charges de personnel (en K€) | 30/06/2015 | 30/06/2014 |
|--|--------------|--------------|
| Salaires | 1 884 | 1 185 |
| Charges sociales | 927 | 892 |
| Charges liées aux paiements en actions | 129 | 1 114 |
| Engagements de retraite | 5 | 1 |
| Total charges du personnel | 2 944 | 3 193 |

Les charges de personnel au 30 juin 2015 comprennent une provision de 44 K€ d'euros au titre du crédit d'impôt compétitivité emploi, contre 21 K€ au 30 juin 2014.

L'augmentation des charges sociales et des salaires s'explique principalement par l'augmentation des effectifs et le renforcement de l'équipe dirigeante.

Les charges liées au paiement en actions sont décrites en Note 18.

Note 17 : Détail des charges par fonction

Note 17.1 : Recherche et développement

| R&D (en K€) | 30/06/2015 | 30/06/2014 |
|--|--------------|--------------|
| Achats de matières premières | 1 315 | 1 120 |
| Etudes, honoraires scientifiques et autres charges | 2 154 | 908 |
| Salaires et charges sociales | 2 009 | 1 511 |
| Amortissements et provisions | 225 | 189 |
| Engagements de retraite | 6 | 1 |
| Total des charges de recherche et développement | 5 709 | 3 730 |

L'augmentation des charges de R&D de 53% au 30 juin 2015 comparé au 30 juin 2014 s'explique par :

- Le lancement en décembre 2014 de l'essai clinique de phase IIb d'Ovasave, avec notamment :
 - les coûts de matières premières nécessaires à la production de lots cliniques de l'essai ;
 - les coûts de sous-traitance de l'essai, principalement les CRO (Contract Research Organization), les frais de mise en place et de fonctionnement des centres investigateurs, les analyses et autres services directement rattachés à l'essai ;
 - le recrutement de l'effectif nécessaire à la production des lots cliniques à Besançon.
- Les coûts engagés dans le cadre du programme de développement et d'industrialisation du procédé de production d'Ovasave en vue de son développement de phase III et de sa commercialisation. L'ensemble de ces coûts a par ailleurs été refacturé à Trizell et comptabilisé en chiffre d'affaires (voir Note 2.13).
- Les coûts liés à l'achèvement au cours du premier semestre 2015 des prérequis précliniques de Col-Treg, second candidat médicament de la Société, destiné à traiter l'uvéite auto-immune. Sur

la base des résultats précliniques positifs obtenus pour Col-Treg dans l'uvéite auto-immune, un premier essai clinique est prévu en 2016 dont les résultats sont attendus en 2017.

- L'exploration d'une deuxième plateforme de produits basée sur des cellules T régulatrices modifiées.

Note 17.2 : Frais généraux

| G&A (en K€) | 30/06/2015 | 30/06/2014 |
|---|--------------|--------------|
| Locations, honoraires et autres charges | 1 033 | 527 |
| Salaires et charges sociales | 803 | 566 |
| Amortissements et provisions | 27 | 28 |
| Engagements de retraite | (1) | 0 |
| Total des frais généraux | 1 862 | 1 121 |

La variation du poste Locations, honoraires et autres charges s'explique principalement par :

- Une augmentation de 171 K€ des honoraires du contrôle légal des comptes de la Société et des frais de relations investisseurs et de communication, suite à l'introduction en bourse de la Société en avril 2014 ;
- Des honoraires de recrutement pour 140 K€ au cours du premier semestre 2015, liés au renforcement de l'équipe dirigeante ;
- Une augmentation de 107 K€ des honoraires de conseils juridiques et autres honoraires divers.

L'augmentation des salaires et charges sociales correspond à l'effet année pleine du personnel embauché en renforcement des fonctions financières et administratives en 2014, ainsi qu'à l'évolution en 2015 de l'équipe dirigeante.

Note 18 : Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription d'actions ont été attribuées aux salariés, aux dirigeants et aux administrateurs indépendants de la Société sous forme de Bons de Souscription d'Actions ou de Stocks-Options.

Note 18.1 : Conditions d'attribution et d'exercice

Le nombre d'options acquises et exerçables, dont les caractéristiques des plans sont détaillées en Note 10.2, est présenté par période dans le tableau suivant :

| Nb de droits acquis et exerçables à date | 30/06/2015 | 31/12/2015 | 30/06/2016 | 31/12/2016 | 30/06/2017 | 31/12/2017 | 30/06/2018 | 31/12/2018 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| S/T BSA | 802 923 | 802 923 | 852 922 | 852 922 | 902 923 | 902 923 | 926 257 | 926 257 |
| BSA 03-14 | 220 000 | 220 000 | 240 000 | 240 000 | 260 000 | 260 000 | 260 000 | 260 000 |
| BSA 03-15 | 0 | 0 | 23 332 | 23 332 | 46 666 | 46 666 | 70 000 | 70 000 |
| BSA 04-11 | 576 257 | 576 257 | 576 257 | 576 257 | 576 257 | 576 257 | 576 257 | 576 257 |
| BSA 05-14 | 6 666 | 6 666 | 13 333 | 13 333 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 |
| S/T SO | 384 116 | 384 116 | 634 608 | 634 608 | 885 144 | 885 144 | 1 030 659 | 1 030 659 |
| SO 03-14 | 384 116 | 384 116 | 489 149 | 489 149 | 594 191 | 594 191 | 594 191 | 594 191 |
| SO 2015 | 0 | 0 | 45 459 | 45 459 | 90 953 | 90 953 | 136 468 | 136 468 |
| SO SB 2015 | 0 | 0 | 100 000 | 100 000 | 200 000 | 200 000 | 300 000 | 300 000 |
| Total | 1 187 039 | 1 187 039 | 1 487 530 | 1 487 530 | 1 788 067 | 1 788 067 | 1 956 916 | 1 956 916 |

Note 18.2 : Evaluation à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués

Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des SO et BSA attribuées en 2014 et 2015 sont les suivantes :

- Le prix de l'action à la date d'attribution est égal au prix d'exercice ;
- Le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments, sur la base des taux d'emprunts de l'indice GFRN.
- La volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur des biotechnologies, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option.
- La décote du prix liée à l'incessibilité des options de souscription d'action par rapport aux instruments optionnels équivalents parfaitement cessibles a été calculée par le modèle de « forward price » au taux d'emprunt estimé résultant de l'addition du taux repo à 0,75% et du taux d'emprunt sans risque.

Par exception, la juste valeur des BSA 04-11 a été déterminée à l'aide d'une simulation Monte-Carlo, contrairement aux options de souscription d'actions attribuées en 2014 dont la juste valeur a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black & Scholes. En l'absence de dividendes et avec des hypothèses comparables, il n'y a pas de différence de résultat avec des simulations de Monte-Carlo.

Les principaux Managers de la Société ont pris un engagement de conservation des titres, dégressif sur 4 ans. Selon IFRS 2, la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués doit être déterminée en tenant compte de ces conditions. Cela a conduit à constater une décote d'incessibilité sur la valorisation de ces plans.

Les paramètres retenus pour les estimations et les valorisations des nouveaux plans et plans en cours d'acquisition sont détaillés ci-après :

| Désignation du plan (en K€) | BSA 04-11 | Options 2014 T1 | Options 2014 T2 | BSA 03-14 | BSA 05-14 | BSA 03-15 | Options 2015 | Options SB 2015 | TOTAL |
|---|--------------|--------------------|--------------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|--------------------|--------------|
| Date d'attribution | 18/04/2011 | 07/03/2014 | 07/03/2014 | 07/03/2014 | 22/05/2014 | 30/03/2015 | 27/04/2015 | 27/04/2015 | |
| Cours à la date d'attribution (en €) | 0,55 | 5,58 | 5,58 | 5,58 | 5,94 | 5,7 | 5,56 | 5,56 | |
| Prix d'exercice (en €) | 0,55 | 5,58 | 5,58 | 5,58 | 5,94 | 5,97 | 5,56 | 5,56 | |
| Maturité moyenne retenue | 2,50 | 5,79 | 5,79 | 5,34 | 5,79 | 6,00 | 6,00 | 6,00 | |
| Taux sans risque moyen retenu | 2,49% | 1,28% | 1,28% | 1,13% | 0,84% | 0,14% | 0,18% | 0,18% | |
| Nombre d'options valorisées | 576 257 | 199 611 | 720 000 | 260 000 | 20 000 | 70 000 | 137 968 | 300 000 | 2 283 836 |
| Volatilité | 45% | 45% | 45% | 45% | 45% | 45% | 45% | 45% | |
| Prix de souscription du plan | 23 044 | 0 | 0 | 72 800 | 6 000 | 21 000 | | | 122 844 |
| Valeur probabilisée du plan avant décote | 39 | 457 | 1 507 | 510 | 42 | 118 | 268 | 451 | 3 393 |
| Décote d'incessibilité | | 18 | 59 | 40 | | 1 | 1 | | 118 |
| Valeur probabilisée du plan | 39 | 439 | 1 449 | 470 | 42 | 118 | 267 | 451 | 3 275 |

Il est ici rappelé que les BSA 04-11 doivent être regroupés par 5 afin d'obtenir une action de la Société, et que le prix d'exercice d'une action s'élève alors à 2,75 €.

Les charges semestrielles comptabilisées sont précisées ci-après :

| Périodes | BSA 04-11 | Options 2014 T1 | Options 2014 T2 | BSA 03-14 | BSA 05-14 | BSA 03-15 | Options 2015 | Options SB 2015 | TOTAL |
|------------|--------------|--------------------|--------------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|--------------------|-------|
| 30/06/2015 | | | (2) | 20 | 10 | 18 | 29 | 54 | 129 |
| 30/06/2014 | | 439 | 284 | 387 | 3 | | | | 1 114 |

Les charges comptabilisées au 30 juin 2015, notamment les Options 2014 T2, tiennent compte de l'ajustement des charges sur les options non acquises à la date de départ des bénéficiaires, conformément à la norme IFRS 2.

Note 19 : Charges et produits financiers

| Charges et produits financiers (en K€) | 30/06/2015 | 30/06/2014 |
|---|-------------|-------------|
| Gains de change | 2 | 0 |
| Autres produits financiers | 0 | 0 |
| Sous-total autres produits financiers | 2 | 0 |
| Plus-value sur trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 | 6 |
| Intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie | 26 | 15 |
| Sous-total produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | 27 | 21 |
| Total des produits financiers | 29 | 21 |
| Charges financières liées au crédit -bail | 0 | 0 |
| Intérêts contractuels des emprunts obligataires | 0 | (60) |
| Intérêts financiers | 0 | 0 |
| Sous-total coût de l'endettement financier brut | 0 | (60) |
| Pertes de change | (16) | (1) |
| Autres charges financières | (7) | 0 |
| Sous-total autres charges financières | (22) | (1) |
| Total des charges financières | (22) | (61) |
| Total des charges et produits financiers | 7 | (40) |

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux intérêts courus et aux plus-values sur les titres de placements à court terme.

Les autres charges financières correspondent à la désactualisation des flux financiers liés au Prêt à Taux Zéro Innovation, cf Note 11.1.

Note 20 : Charge d'impôt

Selon la législation en vigueur, la Société dispose d'une base de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total de 53 030 K€ au 31 décembre 2014.

En France, les déficits sont reportables en avant sur les bénéfices ultérieurs sans limitation de délai, mais le montant imputable sur le bénéfice de l'exercice est plafonné à 1 M€, majoré de 50% du montant correspondant au bénéfice imposable de l'exercice excédant 1 M€.

La base active d'imposition différée nette des différences temporaires passives n'a pas été activée par prudence, en application des principes décrits en Note 2.15.

Note 21 : Engagements

Note 21.1 : Obligations au titre des contrats de location simple

Pour son siège social, la société a un contrat de location. Ce bail immobilier est consenti pour une durée de neuf années entières et consécutives depuis le 1er juillet 2007 avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 30 juin 2015 :

- à un an au plus : 147 K€

- à plus d'un an et à cinq ans au plus : 0 K€

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de la période close au 30 juin 2015 s'élève à 74 K€.

Note 21.2 : Obligations au titre d'un accord de licence

Le 30 janvier 2006, la Société a signé un accord de licence avec l'INSERM portant sur des familles de brevets dont l'INSERM est propriétaire (PTXC2) ou copropriétaire avec la Société (PTXC1, PTXC4 et PTXC5) tel qu'amendé le 9 décembre 2013 et le 31 décembre 2014.

Aux termes de ce contrat, l'INSERM accorde à la Société les droits exclusifs mondiaux pour le développement, la fabrication et la commercialisation des produits et procédés mettant en œuvre les brevets concernés dans le domaine de la thérapie cellulaire des maladies auto-immunes et/ou inflammatoires chroniques.

Cet accord a été conclu pour une durée allant jusqu'à la plus tardive des deux échéances suivantes : l'expiration ou l'invalidation du dernier brevet concerné ou l'expiration d'une période de 10 ans à compter de la première commercialisation d'un produit mettant en œuvre les brevets des familles susmentionnées dans le domaine du contrat.

Il prévoit dans l'hypothèse du développement et de la commercialisation de produits par la Société, le versement de montants forfaitaires à l'INSERM conditionnés par le franchissement d'étapes (*milestones*) liées au développement, au processus réglementaire et au 1^{er} anniversaire du début de la commercialisation de produits, le montant total des paiements à venir pouvant atteindre, à ce jour et toutes indications confondues, jusqu'à 889 K€, étant précisé qu'un paiement d'un montant de 76 K€ HT a d'ores et déjà été effectué en raison du succès de la première étude. En cas de commercialisation de produits par la Société ou ses filiales, la Société devra en outre verser à l'INSERM des redevances échelonnées (*royalties*) assises sur un pourcentage des ventes (nettes de diverses charges, taxes et remises) de produits mettant en œuvre les brevets concernés dans le domaine du contrat.

En revanche, dans l'hypothèse où la Société concéderait à un tiers une sous-licence permettant à ce tiers de développer et commercialiser des produits mettant en œuvre les brevets concernés dans le domaine du contrat, les montants devant être reversés par la Société à l'INSERM seraient calculés sur la base d'un pourcentage des montants perçus du tiers relatifs au développement et à la commercialisation des produits. Certains des brevets couverts par la licence INSERM étant sous-licenciées à Ferring et/ou Trizell au titre du « *Collaboration, option, development and license agreement* », la Société devra reverser à l'INSERM un pourcentage des montants perçus de Ferring et/ou Trizell en contrepartie de la sous-licence accordée au titre de ce contrat, étant précisé qu'un paiement d'un montant de 90 K€ HT a d'ores et déjà été effectué en raison de la signature dudit contrat.

Note 22 : Relations avec les parties liées

Note 22.1 : Rémunérations des membres du conseil d'administration

Les rémunérations présentées ci-après ont été octroyées aux membres du conseil d'administration au cours des périodes présentés (en K€) :

| Rémunérations des membres du Conseil d'Administration (en K€) (1) | 30/06/2015 | 31/12/2014 | 30/06/2014 |
|---|------------|--------------|--------------|
| Salaires et autres avantages à court terme | 311 | 304 | 156 |
| Cotisations de retraite complémentaire | 0 | 0 | 0 |
| Paiements en actions (2) | 118 | 1 321 | 1 321 |
| Total des rémunérations | 429 | 1 625 | 1 477 |

- (1) Ces informations incluent les rémunérations attribuées à Monsieur Damian Marron, nommé directeur général de la Société par le conseil d'administration du 6 septembre 2013, mandat dont il a démissionné avec effet au 27 avril 2015. Dans le cadre de son départ, Monsieur Damian Marron a reçu au cours de l'exercice 2015 une indemnité dont le montant est conforme aux recommandations du Code MiddleNext.

- (2) Les paiements en actions correspondent aux coûts probabilisés des plans de SO et BSA attribués au cours de l'exercice aux membres du conseil d'administration, après déduction des décotes d'inaccessibilité liées au pacte d'actionnaire en cours.

Note 22.2 : Jetons de présence des membres du conseil d'administration

La Société a comptabilisé une charge de 35 K€ pour les jetons de présence relatifs à la période close au 30 juin 2015, contre 6 K€ au 30 juin 2014. Cette augmentation résulte de la nomination en 2015 de David Horn Solomon comme administrateur indépendant, portant ainsi à deux le nombre d'administrateurs indépendants dans le conseil d'administration de la Société.

Note 22.3 : Divers

Au 30 juin 2015, la Société n'a pas observé de lien de direction et/ou capitalistique entre les principaux fournisseurs utilisés et les membres de son conseil d'administration.

Note 23 : Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

L'Assemblée Générale du 7 mars 2014 a constaté le regroupement des actions par 5. Selon IFRS 33 « Résultat par action », le résultat net et le résultat dilué par action sont présentés avec un ajustement rétrospectif du regroupement des actions des périodes présentées, afin de permettre la comparabilité de ces dernières :

| Résultat net par action | 30/06/2015 | 30/06/2014 |
|---|--------------|--------------|
| Résultat net (en K€) | (5 721) | (4 822) |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation | 11 663 015 | 9 449 323 |
| Résultat net par action (en €) | -0,49 | -0,51 |

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la société par la somme suivante :

- le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice
- plus le nombre d'actions pouvant résulter de la conversion des instruments donnant droit au capital de façon différée, et ce dès l'émission de ces derniers.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA et SO) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

| Résultat dilué par action | 30/06/2015 | 30/06/2014 |
|---|------------|------------|
| Résultat net (en K€) | (5 721) | (4 822) |
| Nombre moyen pondéré d'actions potentielles * | 13 069 477 | 10 534 173 |

* Ce nombre moyen pondéré d'actions prend en compte les actions pouvant résulter de l'exercice des Bons de Souscription d'Actions et Stock-Options, et ce dès l'émission de ces derniers.

Note 24 : Gestion des risques financiers

Les risques principaux auxquels la société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit.

Les principaux instruments financiers de la société sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la société. La politique de la société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Note 24.1 : [Risque de liquidité](#)

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par la direction financière. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction de la Société suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisionnels prennent en compte les plans de financement de la Société. Le surplus de trésorerie de la Société est placé sur des titres de placement à court terme présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus (Note 2.7).

Note 24.2 : [Risque de change](#)

Au 30 juin 2015, la Société considère ne pas être exposée à un risque de change dans la mesure où seule une faible partie de ses approvisionnements est réalisée hors zone euro et facturée en devises étrangères, principalement en dollars américains, livres sterling et francs suisses.

La position de change de la Société au 30 juin 2015 est la suivante :

| En milliers | GBP | USD | CHF |
|-----------------------|-----------|-----------|----------|
| Actifs | 0 | 0 | 0 |
| Passifs | 73 | 37 | 4 |
| Position nette | 73 | 37 | 4 |

Au regard de ces montants peu significatifs, la Société n'a pas pris, à ce stade de développement de son activité, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.

Note 24.3 : [Risque de crédit](#)

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

Le risque de crédit lié aux créances est limité en raison de la nature du contrat qui lie la société TxCell avec la société pharmaceutique.

Note 24.4 : [Risque de taux d'intérêt](#)

La Société n'a aucune dette à taux variable. Les flux de remboursement de ses dettes ne sont pas soumis à un risque de taux.

A ce jour, la Société n'a pas contracté d'emprunts auprès d'établissements de crédit et n'est donc que très faiblement exposée au risque de taux d'intérêt.

Note 25 : Evènements postérieurs à la clôture

Les faits significatifs suivants sont intervenus depuis la clôture :

- Le conseil d'administration du 21 juillet 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 233 260,00 euros, par l'émission de 1 166 300 actions nouvelles au prix de 6,80 euros prime d'émission incluse, au travers d'un placement privé, soit une augmentation de capital de 7 930 840 euros brut, prime d'émission incluse. Cette augmentation de capital a été constatée par décision du directeur général, Monsieur Stéphane Boissel, le 24 juillet 2015, jour du règlement livraison des actions nouvelles.
- Le 29 juillet 2015, TxCell a annoncé la conclusion d'un accord de sous-traitance pour la production de lots cliniques d'Ovasave pour l'étude CATS29 avec MaSTherCell, société de production de thérapie cellulaire basée en Belgique.
- Attribution d'une subvention du Fonds Unique Interministériel (FUI) de 1,28 millions d'euros au consortium emmené par TxCell pour le projet TRUST (TRegs in Uveitis Study) dédié au procédé de production et au développement clinique de Col-Treg pour le traitement de l'uvéite auto-immune. TxCell, en tant que chef de file du consortium recevra 843 milliers d'euros.

Contacts

TxCell

Raphaël Flipo
Directeur Financier
Tél: 04 97 21 83 00
contact@txcell.com

NewCap

Communication financière
Julien Perez / Pierre Laurent
Tél: 01 44 71 94 94
txcell@newcap.fr